

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT

du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Trésorier Municipal a transmis à la Ville plusieurs listes de créances dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement.

Les deux premières listes concernent le Budget Principal pour un montant total de 16 577,91 € TTC :

- liste CPIA 2017-09-42000 pour un montant de 16 565,31 € TTC
- liste SRDT 2017-09-42000 pour un montant de 12,60 € TTC

Les listes suivantes concernent le Budget Annexe Eau Potable pour un montant de 27 530,15 € TTC :

- liste SRDT 2017-09-42010 pour un montant de 2 793,44 € TTC
- liste CPIA 2017-09-42010 pour un montant de 968,71 € TTC
- liste 2668540512 pour un montant de 9 537,40 € TTC
- liste 2676740212 pour un montant de 13 643,73 € TTC
- liste 2488750212 pour un montant de 586,87 € TTC

Les listes suivantes concernent le Budget Annexe Assainissement pour un montant de 8 167,54 € TTC :

- liste CPIA 2017-09-42013 pour un montant de 1 532,60 € TTC
- liste SRDT 2017-09-42013 pour un montant de 6 037,92 € TTC
- liste 2487750512 pour un montant de 190,72 € TTC
- liste 2700010512 pour un montant de 406,30 € TTC

Dans la majorité des cas, les poursuites engagées se sont soldées par une décision de justice d'effacement de la dette suite à surendettement ou clôture pour insuffisance d'actifs ; dans certains cas les poursuites sont sans effet (procès-verbal de carence suite à saisie, personnes disparues ou décédées).

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque budget respectif à l'article 6541/6542.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Principal pour le montant total de 16 577,91 €,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Annexe Eau Potable pour le montant total de 27 530,15 €,

APPROUVE l'admission en non-valeur au Budget Annexe Assainissement pour le montant total de 8 167,54 €.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171026-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Octobre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».